



**Travailler plus longtemps
pour moins de rente -
nous disons non!**

**Parti Suisse du Travail PST
Parti Ouvrier et Populaire POP**

Le 24 septembre 2017 : 2 x NON à la Prévoyance vieillesse 2020 !

Le Parti Suisse du Travail (PST-POP/ PdA) appelle les votant-e-s à rejeter les deux objets :

- **NON à la Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (combatue par notre référendum!);**
- **NON à l'Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée.**

Les Chambres fédérales ont accepté des modifications des retraites qui ne corrigent en rien les graves défauts du « paquet Berset » de 2014 . On retrouve tels quels la hausse de l'âge de la retraite des femmes - une économie d'un milliard 300'000 francs par an sur leur dos, sous prétexte d'une égalité qui n'a toujours pas été réalisée jusqu'à présent -, une augmentation de la TVA et la baisse du taux de conversion qui passe de 6,8% à 6% et signifie une dure baisse des rentes du 2^{ème} pilier. Un savant mélange entre les systèmes de l'AVS et du 2^{ème} pilier ajoute à la confusion et annonce de nouveaux coups de canif dans l'AVS. C'est d'ailleurs ce qui se passe avec la grave entorse au principe d'universalité de l'AVS puisque les rentes deviennent différentes entre retraité-e-s actuels et nouveaux.

Certes, les rentes AVS, endiguées depuis 1975, vont augmenter de 70 francs pour les nouveaux retraité-e-s et de quelque 3% pour les couples. Mais cette augmentation est financée par une croissance des cotisations AVS de 0,3%. En plus, cette mini manne ne peut absolument pas compenser le trou creusé dans le deuxième pilier par la baisse du taux de conversion. Et même si les rentes AVS pour les futurs retraité-e-s tentent de faire meilleure figure, en fin de comptes - et c'est ce qui est important - les rentes de la prévoyance vieillesse vont globalement diminuer. Malgré le rôle de roue de secours du 2^{ème} pilier que l'on impose à l'AVS !

Il faut bien admettre que les 900 milliards capitalisés dans le 2^{ème} pilier restent fragiles et coûteux en frais de gestion. Au contraire du système de répartition de l'AVS qui a fait ses preuves malgré la démographie et les crises économiques : les cotisations encaissées durant un an paient les rentes de l'année suivante.

C'est pourquoi, soucieux de manifester son attachement historique aux principes du système sûr de solidarité et de transparence de l'AVS, de combattre les dérives et de garantir l'équité envers les femmes, le Parti du Travail POP a contribué à la récolte du référendum contre PV 2020 et lance l'idée de faire glisser peu à peu le 2^{ème} pilier dans le premier, tout en garantissant les droits acquis.

Ce que nous voulons après le 24 septembre

Les caisses de pension ne garantissent aucune sécurité!

Avec son initiative populaire fédérale 'Pour une véritable retraite populaire', le Parti Suisse du Travail (PST/POP), en 1969, exigeait une Prévoyance vieillesse générale et publique, dans laquelle les caisses privées de prévoyance existant à l'époque devaient être incorporées. Cette initiative fut combattue violemment et avec d'immenses moyens financiers par les assureurs privés et les banques, par les partis bourgeois, mais aussi par le PS et la majorité des syndicats. Le Conseil fédéral promettait, en instaurant le « système des 3 piliers », de rendre obligatoire la prévoyance professionnelle, ce qui contribua au rejet de l'initiative lors de la votation populaire.

Mais au cours des décennies passées, il est devenu de plus en plus évident que, pour de larges couches de la population, les caisses de pension ne garantissent pas une réelle sécurité.

- Les rendements des capitaux économisés dans le 2^{ème} pilier sont dépendants de toutes les fluctuations, et opérations spéculatives des marchés financiers.
- Pour cette raison, les rentes des caisses de pension ne sont pas sûres, ce que la crise des marchés financiers en 2008 a mis en évidence d'une façon dramatique, mais ce que démontrent également les efforts politiques continuels pour baisser le taux de conversion – et, par conséquent, les futures rentes !
- Les employé-e-s ayant un bas salaire ne recevront à leur retraite que peu de rente, voire aucune rente du 2^{ème} pilier, et ils n'auront pas pu non plus épargner pour un 3^{ème} pilier. Ainsi, le système vanté des trois piliers accentue encore les différences sociales déjà existantes !
- Bien qu'ils ne puissent pas garantir leurs rentes, beaucoup d'assureurs privés réussissent à tirer de grands profits de la prévoyance professionnelle !

Un demi-siècle plus tard : une nouvelle initiative populaire du PST/POP !

Il est temps de reprendre la lutte pour une Prévoyance vieillesse viable et sûre. Ainsi, le Parti Suisse du Travail (PST/POP) a élaboré une nouvelle initiative populaire qui prend en compte la réalité actuelle. Le PST/POP invite les organisations intéressées à lancer en commun cette initiative :

- La prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier, partie obligatoire) doit être intégrée dans l'AVS (1^{er} pilier).

L'AVS est un système stable : les cotisations versées durant une année paient les rentes de l'année suivante (système de répartition).

- Les futures rentes AVS doivent être fortement augmentées.

La Constitution fédérale stipule déjà maintenant : « Les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée », et, conjuguées avec la prévoyance professionnelle, doivent « permettre à l'assuré de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur ». Pour que cela ne reste pas lettre morte, l'initiative du PST/POP définit une rente minimale (indexée) de la nouvelle AVS de 4'000 frs.

Comment réaliser la transition vers le nouveau système ?

La nouvelle Prévoyance vieillesse sera mise en place progressivement en même temps que l'ancien système disparaîtra au même rythme (la nouvelle initiative du PST/POP se base ici en partie sur des travaux du « Réseau de réflexion CH ») :

- Dès l'acceptation de l'initiative, il n'y aura plus de versements dans les caisses de pension. Toutes les cotisations des employé-e-s et employeurs seront dès lors versées dans la nouvelle AVS.
- Les caisses de pension existantes continueront à administrer le capital déjà versé par les assuré-e-s et leur paieront après leur retraite une rente correspondant à ce capital. Ainsi, les droits acquis seront respectés.
- Les rentes AVS seront calculées d'une part en fonction du nombre d'années de cotisation dans l'ancienne AVS, d'autre part en fonction du nombre d'années de cotisation dans la nouvelle AVS.
- La transition vers le nouveau système sera achevée lorsque les personnes ayant cotisé à la nouvelle AVS depuis le début de leur activité arriveront à la retraite, c'est-à-dire au bout d'une génération.
- Mais déjà dans les 10 ans suivant l'acceptation de l'initiative, les rentes AVS seront adaptées de sorte que tous et toutes les retraité-e-s reçoivent une rente (2^{ème} pilier compris) d'au moins 4'000 frs. - ce qui correspond à la future rente minimale de l'AVS.
Il est inadmissible que dans un des pays les plus riches du monde de nombreux retraité-e-s doivent vivre juste au seuil du minimum d'existence !



Parti Suisse du Travail PST
Parti Ouvrier et Populaire POP
Compte CP: 12-3363-3
www.pst.ch